



DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Senlis
Canton de Crépy-en-Valois

MAIRIE DE SAINTINES

Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi neuf juin à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saintines, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Maire, dument convoqués le 01/06/2023.

Présents : DESMOULINS Jean-Pierre, ANDRÉ Sébastien, DEBRAY Delphine, COPIGNY Jeanine, DUQUENNE Julien, RIBOULEAU Geneviève, FERRET Isabel, GOESSENS Philippe LEDUC Jessica, GOULAS Jean-Christophe, PERDU Fabien, TAGHON Aurélie, THIEUX Didier.

Absents représentés : CONNELL Sandrine a donné pouvoir à DESMOULINS Jean-Pierre, GAROFALO Marco a donné pouvoir à COPIGNY Jeanine.

Absent : Néant

Ordre du jour de la séance

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023
- ✓ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- ✓ Subventions aux associations pour l'année 2023
- ✓ Modification du règlement de location de la salle multifonction
- ✓ Création de voirie Lotissement Fond Mottelet
- ✓ Projet « JustQueen »

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres et indique que le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance :

Madame RIBOULEAU Geneviève est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

✓ **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

1. Recrutement d'un agent d'entretien pour les écoles, la mairie et les salles des fêtes.
Contrat du 01/04/2023 au 31/12/2023 à raison de 20h hebdomadaires

2. Signature de la convention avec l'ARCBA pour le coaching emploi à raison d'une heure par mois à compter du 01/05/2023.

3. Suite à l'accord de subvention par le Conseil Départemental, commande des 2 tondeuses auprès de établissements Sainte-Beuve de Crépy-en-Valois.

- Tondeuse autoportée ISEKI pour un montant de 23 760.00 € HT
- Tondeuse professionnelle pour un montant de 1 699.29 € HT

4. Attribution des logements communaux :

- Au 01/05/2023 : M VELLEINE et Mme BRUANT au 94 rue du château
- Au 01/06/2023 : Mme LANGELEZ au 38 rue Maurice Thorez Logement n°2

5. Remplacement du lave-vaisselle de la cantine pour un montant de 3 300 € HT auprès de la société T2M de Lacroix-Saint-Ouen.

6. Signature de la vente du terrain du Fond Mottelet avec la Société IMMO AMENAGEMENT.

7. Remplacement du miroir routier et remplacement du pont suspendu à l'aire de jeux.

✓ **Subventions aux associations pour l'année 2023**

Monsieur le Maire rappelle le montant des subventions accordées pour 2022 et propose les montants suivants pour l'année 2023.

Associations	Pour mémoire 2020	Pour mémoire 2021	Pour mémoire 2022	Proposition 2023
Association des Anciens Combattants de Verberie (ACPG)	160 €	- €	100.00 €	100.00 €
Association des Anciens Allumettiers	100 €	- €	100.00 €	100.00 €
Ecole de Musique de Longueil Sainte Marie	400 €	- €	100.00 €	100.00 €
ESPOVAL	1 094 €	1 303.20 €	1 316.40 €	1.20€ /hab soit 1 309.20 €
Groupement des chasseurs de Saintines	100 €	- €	100.00 €	100.00 €
Office des sports de l'ARC (OSARC)	100 €	100 €	100.00 €	100.00 €
VESTIAIRE DE LA VALLEE DE L'AUTOMNE	- €	- €	100.00 €	100.00 €
TOTAL	2 304 €	1 403.20 €	1 916.40 €	1 909.20 €

Le Conseil Municipal valide les propositions faites pour l'année 2023.

Une demande de subvention a été reçue de l'association « les petits écoliers saintinois » à hauteur de 860 € afin de permettre de louer la salle multifonction 1 fois par an pour y organiser une soirée au profit des enfants de l'association. Un courrier sollicitant un dossier complet a été transmis à M. HERY. A ce jour, nous n'avons eu aucun retour.

Faute d'éléments supplémentaires, le Conseil Municipal reporte ce point à une date ultérieure.

Une demande de subvention a été reçue de l'association des parents d'élèves du Collège d'Aramont à hauteur de 200 € pour les 51 élèves de Saintines inscrits.

Compte tenu du dossier complet transmis par l'association des parents d'élèves du Collège d'Aramont, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 100 €.

✓ **Modification du règlement de location de la salle multifonction.**

Les principaux points devant être modifiés :

- Définition de la location à la journée : Ne sont autorisés en semaine que les locations pour réunions, représentations culturelles... Aucune soirée au-delà de 22h ne sera acceptée.
- Tarifs et conditions de paiements : Un acompte de 50 % sera demandé à la signature du contrat. Le solde sera réclamé 1 mois avant la date de la location.
- Caution : Engagement du locataire en cas de dommages à remplacer à la valeur d'acquisition ou de réfection du matériel ou du sinistre. Plus de chèque de caution.
- Annulations : Le remboursement de l'acompte se fera exclusivement sous les conditions suivantes : en cas de force majeure, restitution totale et pour d'autres motifs, restitution dégressive en fonction du délai de prévenance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le règlement de location de la salle multifonction comme indiqué ci-dessus.

✓ **Création de voirie Lotissement Fond Mottelet**

Le Conseil Municipal décide de nommer la rue du nouveau lotissement : impasse du Fond Mottelet.

✓ **Projet « JustQueen »**

Monsieur le Maire présente le projet porté par société « JustQueen » d'implanter un distributeur de pizzas sur le parking rue du Fond Mottelet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix contre, 7 voix pour et 2 abstentions, accepte le projet.

✓ **Questions diverses :**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35

Validé en Conseil Municipal du 28/09/2023